



Procédure d'inscription

IMPORTANT

Les demandes d'inscriptions sont traitées dans l'ordre chronologique de réception des **dossiers complets**.

Comme l'inscription n'est effective et comptabilisée qu'après un délai de rétractation de 10 jours et le paiement des arrhes, il est possible que le compteur présent sur le site internet affiche toujours des places disponibles alors que l'école traite déjà des dossiers en cours.

L'envoi de votre dossier complet ne garantit donc en aucun cas votre inscription, qui ne sera effective qu'après confirmation de la part du secrétariat.

Afin d'évaluer l'adéquation de la formation à votre projet, l'inscription se fait en plusieurs étapes.

Après avoir fait une demande de devis sur les pages *Formations* de notre site internet :

ÉTAPE 1 - FICHE DE RENSEIGNEMENT EN LIGNE

Pour chaque formation demandée, compléter la fiche de renseignement via le lien transmis dans le mail contenant le devis.

Pour la formation Artisan Boulanger Bio, prendre soin de détailler correctement votre parcours professionnel ainsi que la description de votre projet professionnel:

- raisons qui vous ont amené à vouloir exercer ce métier,
- lieu d'installation envisagé,
- nombre de personnes impliquées dans le projet,
- type de vente et gamme envisagée,
- chiffre d'affaire visé,
- tout autre commentaire nous renseignant sur votre projet et vos motivations

À réception de votre fiche de renseignement correctement complétée l'EIDB en accusera réception. Vous serez alors invité(e) à contacter le secrétariat par téléphone.

ÉTAPE 2 – ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE AVEC LE SECRÉTARIAT

Cet entretien, d'une durée de 15 à 40 minutes selon la formation choisie, permet d'échanger en détail sur le déroulé de la formation et ses prérequis.



ÉTAPE 3 – ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE OU PHYSIQUE AVEC LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE

[Pour les Formations « Artisan Boulanger Bio » uniquement]

Cet entretien, d'une durée de 30 à 45 minutes, aura été programmé lors de l'entretien avec le secrétariat. Un rappel sur les points évoqués lors du premier entretien sera fait puis il vous sera demandé de présenter votre parcours professionnel, et votre projet professionnel afin de nous assurer de l'adéquation entre vos attentes et ce que propose la formation.

ÉTAPE 4 – TRANSMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Suite à la validation de cet (ces) entretien(s) téléphonique(s), vous recevrez par mail le contrat et l'ensemble des annexes.

Ci-après vous trouverez le récapitulatif **des documents à nous retourner pour que nous puissions enregistrer votre candidature.**

Un dossier complet est constitué de :

- ✓ Contrat daté et signé original en **2 exemplaires**
- ✓ Conditions générales de vente datées et signées original en **2 exemplaires**
- ✓ L'ensemble des annexes paraphées original en 1 exemplaire
- ✓ Le mandat de prélèvement complété + un RIB (uniquement si vous souhaitez régler par prélèvement)

Adresse pour l'envoi du dossier :

*École Internationale De Boulangerie
Saint Martin
04200 NOYERS SUR JABRON
FRANCE*

Pour une inscription plus rapide, vous pouvez nous envoyer le dossier complet sous version numérique à contact@eidb.fr sous format PDF de préférence et avec le contrat et les CGV numérisés en un seul exemplaire.

Attention : cela ne dispense pas de l'envoi papier qui reste obligatoire

Un mail accusant réception de votre dossier d'inscription vous sera transmis avec vos identifiants vous permettant d'accéder au réseau intranet de l'EIDB.

Nota : seul l'encaissement des arrhes permet de garantir votre place.



ÉTAPE 5 – ENCAISSEMENT DES ARRHES

Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 10 jours à compter de la date de réception de votre dossier. **Après ce délai les arrhes seront encaissées afin de finaliser l'inscription.**

Le paiement des arrhes peut se faire :

- par chèque à l'ordre de l'École Internationale de Boulangerie,
- par virement bancaire : le relevé d'identité bancaire (RIB) de l'école vous sera transmis à votre demande,
- par prélèvement bancaire : vous devez alors nous retourner le mandat (annexé au contrat) complété et signé, accompagné de votre RIB.

ETAPE 6 – CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Dès l'encaissement des arrhes par l'EIDB, un mail de confirmation définitive d'inscription vous sera transmis, accompagné d'une copie du contrat de formation signé par les deux parties.

INFORMATION POUR LES CANDIDATS DÉPENDANT D'UN FINANCEMENT

Vous trouverez des informations concernant les financements possibles ici :

<https://ecoleinternationaledeboulangerie.fr/prise-en-charge.php>

Comme mentionné dans les conditions générales de vente, si vous dépendez d'un financement nous vous rappelons que le versement des arrhes vous engage sur la formation.

Ainsi, en cas d'accord de prise en charge intégrale de la formation, les arrhes seront remboursées. En cas de refus d'accord de prise en charge, les arrhes ne pourront être remboursées qu'en cas de force majeure.

Le versement des arrhes n'est pas exigé lorsque le stagiaire peut justifier qu'un financement du montant total de la formation lui est acquis via un organisme financeur. Il est cependant expressément entendu que la dispense de versement des arrhes ne vaut pas abandon de la clause de dédit. En cas de dédit et conformément à cette faculté prévue au contrat, le contractant devra donc payer le montant prévu au titre des arrhes.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour le logement : <https://ecoleinternationaledeboulangerie.fr/hebergement.php>

Pour l'accès à l'école : <https://ecoleinternationaledeboulangerie.fr/acces.php>

Pour l'accessibilité : <https://ecoleinternationaledeboulangerie.fr/accessibilite.php>